





Petit déjeuner de Louis XIV avec Molière, Jean-Léon Gérôme, 1863.

**Centre d'enseignement militaire supérieur Air (CEMS Air)**

**Directeur de la publication :**  
GBA Jean-Pascal Breton

**Rédacteur en chef :**  
Cdt Jean-christophe Pitard-Bouet

**Rédacteur en chef adjoint :**  
Cne Fatima Abderrabi

**Rédacteurs du CESA :**  
Adc Jean-Paul Talimi  
Adj Valérie Grillet  
Sgc Fanny Boyer

**Maquette :**  
M. Emmanuel Batisse  
M. Philippe Bucher  
Clc Zita Martins Nunes  
Av1 Antoine-David Da Silva  
Manteigas

**Crédits photographiques :**  
Fonds documentaire de la  
bibliothèque du CESA

**Diffusion :**  
Mme Dalila Baziz  
Clc Mathieu Cornu

**Correspondance :**  
CEMS Air  
1 place Joffre,  
75700 PARIS SP 07 - BP 43  
Tél. : 01 44 42 80 64  
MTBA : 821 753 80 64  
st.cesa@inet.air.defense.gouv.fr

**Impression :**  
Imprimerie EDIACA (Établissement d'impression, de diffusion et d'archivage du commissariat des armées)

Tirage 2 500 exemplaires

Les opinions émises dans les articles n'engagent que la responsabilité des auteurs.

## Géopolitique - relations internationales

Géopolitique de l'Allemagne..... 2

## Cartographie

Évolution du territoire allemand..... 4

## Espace

*Atacama Large Millimeter / submillimeter Array*  
(ALMA) ..... 6

## Économie

Principes de base de la théorie keynésienne (1)..... 8

## Histoire de l'aéronautique

Bombarder ou occuper : le débat stratégique américain à l'aube de la guerre du Vietnam (2) ..... 10

## Sociologie

Les normes sociales..... 12

## Droit et institutions

Liberté d'association des militaires ..... 14

## Sciences

Les perturbateurs endocriniens ..... 16

## Sciences politiques

John Locke, aux origines du libéralisme politique.... 18

## Littérature

Molière : la comédie devient un art majeur du théâtre ...20

## Histoire

La guerre de Succession d'Espagne (1701-1713)..... 22

## Traditions

Les fusiliers commandos ou « cocoyes » ..... 24

## Art

Jean-Baptiste Lully, créateur de l'opéra français et de l'orchestre ..... 26

## Parenthèse

Le deux-centième anniversaire de la naissance de Bismarck.....28

# Géopolitique de l'Allemagne

**Après sa défaite de 1945, l'Allemagne prend conscience de sa « dette » envers l'Europe et envers le monde. Elle décide de s'insérer dans les structures de coopération multilatérales et se lance dans une lutte en faveur de la paix et du respect des droits de l'homme. Deuxième bailleur de fonds après les États-Unis, l'Allemagne joue aujourd'hui un rôle central en Europe et dans le monde.**

Longtemps, les géographes ont considéré que l'Allemagne avait dû s'affirmer « contre la logique de sa géographie », tentant d'élargir son territoire pour lutter contre le risque permanent « d'encerclement politique, d'isolement économique, *et d'agressions de toute part* ». La croyance en un tel déterminisme pour expliquer l'histoire belliqueuse de l'Allemagne est aujourd'hui dépassée. Sa situation centrale pourrait néanmoins justifier son rôle de médiateur dans le monde.

## **De la « *puissance domptée* » à la fin de la « *culture de réserve* » ?**

En 1990, l'Allemagne réunifiée décide de poursuivre la politique d'alliance transatlantique amorcée après la seconde guerre mondiale. En devenant une « *puissance domptée* », elle espère alléger les ressentiments toujours vifs à son égard. Ce n'est qu'une dizaine d'années plus tard qu'elle deviendra plus active en matière de politique étrangère.

Aujourd'hui, l'Allemagne apporte son aide, humanitaire ou périphérique, dans certains conflits (Iran, Irak, Syrie, Libye...). Néanmoins, elle n'intervient jamais sur le plan opérationnel, restant fidèle à sa « *culture de retenue militaire* ». Elle a, par exemple, refusé d'intervenir en Libye en 2013. Cette culture de réserve crée des tensions avec la communauté internationale qui attend de l'Allemagne qu'elle joue un rôle plus actif dans les conflits, à la hauteur de son influence dans le monde. Depuis 2013, le gouvernement d'Angela Merkel réfléchit à une approche plus stratégique concernant l'intervention allemande dans les crises mondiales. Les investissements allemands dans le domaine de la sécurité sont, cependant, en diminution constante depuis 1990 et 87 % de l'opinion publique reste défavorable à une intervention militaire. En outre, le retrait progressif des Allemands des opérations menées par leur allié américain n'est pas de nature à modifier cette tendance.

## **Les clefs de voûte de la politique étrangère allemande : l'OTAN et l'UE**

Au-delà de son désir d'intégration, l'Allemagne veille à ses intérêts politiques et économiques grâce aux deux piliers de sa politique étrangère :

### ***Le partenariat transatlantique :***

Les États-Unis sont un partenaire politique et économique incontournable.

nable pour l'Allemagne : le commerce entre les deux pays est excédentaire et les investissements américains en Allemagne dépassent ceux réalisés en Amérique latine. Pour l'Allemagne, l'OTAN demeure la seule instance valable dans le domaine de l'effort de défense et de sécurité. Elle est aussi le troisième contributeur de l'ONU avec ses missions menées en faveur de la paix.

***L'Union européenne :***

L'Allemagne s'est impliquée dans l'Europe dès la création de la CECA (Communauté européenne du charbon et de l'acier) en 1957. Aujourd'hui *leader* de l'Europe avec comme partenaire privilégié la France, elle s'engage dans la construction d'une union économique, monétaire, politique et institutionnelle force de décision et démocratique (traité de Lisbonne de 2009). Contribuant à hauteur de 20% au budget de l'Europe, elle s'est fixé comme priorité la « résolution » de la crise financière de la zone euro par le biais d'une politique de l'austérité (ex. : Grèce).

**Les relations privilégiées de l'Allemagne, du symbole au partenariat stratégique**

***Israël ou la raison d'État :***

Après la seconde guerre mondiale, l'Allemagne engage un processus de réconciliation avec Israël. Elle défend toujours le droit à l'existence et à la sécurité du pays en tant qu'État juif. Son soutien à Israël n'est pas négociable et fait partie de sa raison d'État.

***Un dialogue équilibré avec les pays arabes :***

L'Allemagne, par son implication périphérique aux opérations militaires, et, par son histoire coloniale courte, est un partenaire reconnu parmi les pays arabes.

***La Russie, un partenaire économique et énergétique de premier ordre :***

Les relations avec la Russie restent très solides, malgré le ton plus ferme employé par l'Allemagne lors de la crise ukrainienne. L'Allemagne considère en effet qu'isoler la Russie n'est ni dans l'intérêt de l'Europe, ni dans son intérêt : en effet, elle importe de Russie 41 % de son gaz naturel, 34 % de son pétrole et 21 % de son charbon. Cette dépendance ne peut que croître avec sa sortie contestée du nucléaire.

***Partenariats stratégiques avec les pays émergents :***

L'Allemagne intègre largement les pays émergents à sa politique économique. Elle est notamment le premier investisseur européen en Chine et a conclu des partenariats industriels et énergétiques avec la Mongolie, avec l'Inde et avec les pays d'Asie centrale.

La politique étrangère allemande, qui s'est tissée dans l'humilité après la guerre, pourrait bien aujourd'hui prendre une voie plus rayonnante.

Sous la haute direction de monsieur Jean-Marc Albert, professeur d'histoire de première supérieure

# Évolution du territoire allemand

## Naissance du peuple germanique

**A**u VI<sup>e</sup> siècle av. J.-C., le sud de l'Allemagne actuelle est occupé par des tribus celtes. Pendant les siècles qui suivent, des peuplades du sud de la Scandinavie s'installent au nord puis sur tout le territoire allemand.

Au I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., Tacite nomme ce peuple les « Germains ».

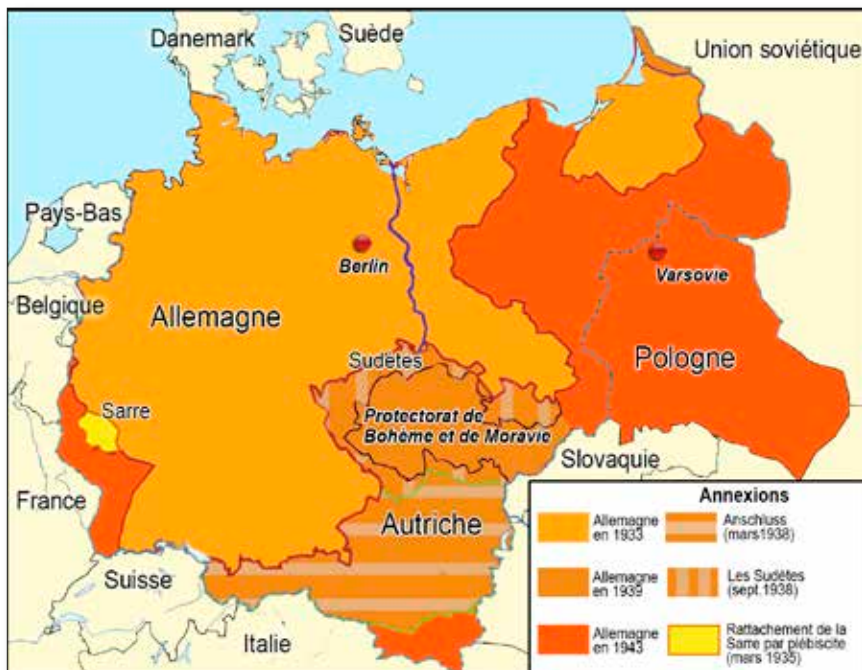
Aux IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles, certaines peuplades germaniques (Saxons, Francs, Wisigoths...) établissent des royaumes au sein de l'Empire romain délité. Puis l'occupation germanique évolue au fil des siècles.

Appelé le Saint-Empire romain germanique (I<sup>er</sup> Reich) à partir du X<sup>e</sup> siècle, le territoire allemand prend le nom de Confédération germanique en 1815. En 1871, l'Allemagne devient un État-Nation avec la formation de l'Empire allemand, aussi appelé le II<sup>e</sup> Reich.

## L'Empire allemand (1871-1918)



## L'expansion du territoire allemand jusqu'en 1943



## L'Allemagne depuis l'après-guerre jusqu'à aujourd'hui



# *Atacama Large Millimeter/ submillimeter Array (ALMA)*

## *« Une âme à l'écoute des étoiles »*

**Le 13 mars 2013 a été inauguré le plus puissant télescope terrestre du monde : ALMA (« âme » en espagnol). Ce nouvel outil destiné à l'observation des confins de l'espace offre des perspectives inédites à ce jour.**

### **Un projet à l'échelle internationale**

Trois projets distincts avaient été lancés par les États-Unis (*Millimeter Array – MMA*), l'Europe (*Large Southern Array – LSA*) et le Japon (*Large Millimeter Array – LMA*).

En 1997, le Japon et l'Europe ont signé un accord de coopération afin de mutualiser leurs efforts puis ont été rejoints par les USA en septembre 2004.

D'un coût supérieur à un milliard de dollars, le projet *ALMA* est mené en collaboration avec le gouvernement chilien ainsi qu'avec des agences taiwanaïses et canadiennes. Son objectif est de permettre une analyse des images et des ondes reçues depuis les zones les plus froides de l'Univers afin de remonter à ses origines.

Les possibilités d'étude d'un tel rayonnement offertes par *ALMA* dépassent largement celles de la plupart des télescopes terrestres et spatiaux existant à ce jour.

### **Environnement à la fois propice et hostile**

Le rayonnement, objet de ces analyses, est absorbé par la vapeur d'eau. Ainsi, pour que le dispositif soit pleinement opérationnel, il doit être installé dans une des régions les plus sèches du monde. Le choix s'est donc porté sur le désert d'Atacama au Chili.

Situé sur le plateau de Chajnantor à plus de 5000 m d'altitude et à plus de 50 km du premier village, il offre des conditions d'observation astronomiques optimales avec notamment une pluviométrie très faible (moins de 10 mm par an). Cependant, les températures extrêmes (de  $-20^{\circ}$  à  $+20^{\circ}$  C), les vents violents et glaciaux ainsi que la rareté de l'oxygène compliquent les conditions d'exploitation. Toute intervention humaine à cette altitude doit être réduite au strict minimum.

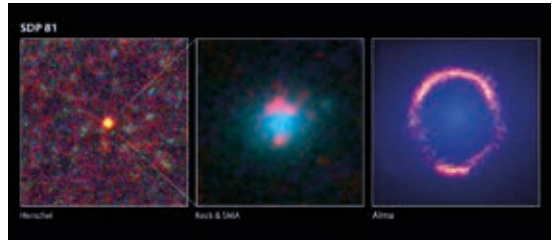
### **Données chiffrées et techniques**

*ALMA* comprend un réseau modulable de soixante-six antennes de haute précision d'un diamètre compris entre 7 et 12 m et d'un poids de 100 tonnes



chacune. Une trentaine de configurations différentes sont possibles en modifiant l'espacement entre les antennes de 150 m à 16 km au total. Des engins spéciaux ont été mis au point pour pouvoir réaliser ces opérations. Ils sont commandés depuis un camp de base (*Operation support facility – OSF*) situé à 2 900 m d'altitude. Toutes les données recueillies sont transmises par fibre optique à un supercalculateur (corrélateur) capable de réaliser plusieurs millions d'opérations à la seconde pour être exploitées par les scientifiques. Il offre une vision dix fois plus précise que celle du télescope spatial *Hubble*. Chaque scientifique du monde entier peut adresser une demande d'observation qui sera validée par un comité d'experts. Les capacités d'observation étant limitées à 2 000 heures au total, seules un peu plus de 10 % des demandes peuvent être satisfaites.

Sa durée de vie est d'environ trente ans. Prévues pour être pleinement opérationnelles courant 2015, la mise en réseau de la totalité des antennes s'avère toutefois techniquement très difficile voire impossible.



Anneau d'Einstein observé par le télescope *Herschel*, puis un système submillimétrique et enfin ALMA. Source : ESA/ESO/NRAO

DR

### Exemple de découverte majeure

Malgré des conditions de fonctionnement limitées, ALMA a permis l'observation d'un anneau d'Einstein, mirage gravitationnel. Ce phénomène résulte de la déformation de la source lumineuse qui passe à travers la lentille gravitationnelle que forme un corps céleste massif placé devant. Il s'agit dans ce cas de la galaxie *SDP 81* située à 11,5 milliards d'années-lumière de la Terre, découverte en 2010 par le télescope spatial européen *Herschel* et dont la lumière est déformée par une galaxie se trouvant en avant-plan à 4,5 milliards d'années-lumière. La prochaine étape consiste à tenter de reconstituer une image non déformée de cette galaxie puis à étudier sa lumière afin de déterminer quels gaz et poussières interstellaires existaient dans l'Univers, enfin de déterminer le taux de formation d'étoiles de cette galaxie, deux milliards d'années après le *Big Bang*.

Les difficultés techniques, les problèmes économiques retardant la mise au point d'outils destinés à succéder à ceux existants – dont le télescope spatial *Hubble* – couplés à une certaine modularité du système ALMA lui assurent un monopole dans le domaine de l'observation astronomique. Le Chili, meilleur endroit du monde pour l'observation, devrait, d'ici à 2020, concentrer les deux tiers des capacités mondiales en matière astronomique.

Sous la haute direction de monsieur Jacques Villain, membre de l'Académie de l'air et de l'espace

# Principes de base de la théorie keynésienne (1)

**J. M. Keynes, économiste anglais, auteur de la *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie* parue en 1936, prend comme postulat que la demande conditionne le volume d'emploi nécessaire à la production. La prévision de la quantité à produire, l'investissement pour un outil de production adéquat et le rôle de la monnaie sont au centre de cette théorie.**

## Rôle des ménages : loi psychologique fondamentale

La demande découle de la propension à consommer des ménages. Ainsi, la **loi psychologique fondamentale** énoncée par l'économiste conclut que plus le revenu est faible, plus la part de revenu consommé sera élevée. Cette hausse se vérifie jusqu'à un certain point puis il y a une inversion : le revenu épargné est alors supérieur à la part consommée.

## Niveau d'investissement et efficacité marginale du capital (EMK)

Les entreprises ne disposant pas d'un appareil de production correctement dimensionné doivent investir, Or, l'investissement des entreprises est conditionné par l'**efficacité marginale du capital** (EMK) qui définit le niveau de rentabilité attendue d'un investissement et donc la propension à le réaliser. Ainsi, plus les débouchés seront importants, plus l'entrepreneur sera alors enclin à investir même s'il doit emprunter.

En effet, les coûts liés à l'amortissement de ce capital supplémentaire seront alors compensés par la hausse des profits.

## Principe de la demande effective et volume de production

Le volume de production, base de détermination de l'offre d'emploi résulte ainsi de l'addition du niveau prévu de consommation et de celui de l'investissement auquel consentent les entreprises pour atteindre cet objectif.

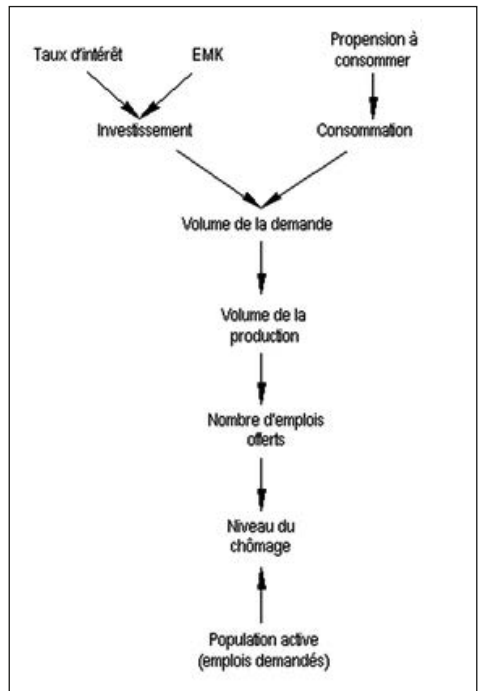
## Équilibre de sous-emploi

Keynes s'oppose aux classiques (J. B. Say) affirmant que l'offre suscite toujours la demande : un équilibre est ainsi atteint entre l'offre et la demande sur le marché des biens et des services. Pour Keynes, le long terme n'est pas à prendre en considération : « *À long terme nous sommes tous morts* ». Dans le court terme, le déséquilibre peut fonctionner avec une activité en deçà de ses potentialités et entraîner une situation de chômage involontaire.

## Importance de la monnaie et du taux d'intérêt

La monnaie n'est plus envisagée en tant que simple intermédiaire d'échange.

Il y a quatre motifs de détention de la monnaie : le revenu des ménages (reçu pour un travail donné et destiné à être consommé), le revenu professionnel (qui correspond à la somme, avant paiement des frais professionnels, détenue suite à une vente), l'épargne de précaution (pour faire face aux imprévus) et celle de spéculation. Les taux d'intérêt fixent la valeur de la monnaie. En effet, lorsqu'ils sont élevés, ils favorisent l'épargne des ménages par une hausse de son volume et de sa valeur. Mais ils pénalisent les entreprises, pour lesquelles le coût des emprunts augmente et pénalise les coûts de production. L'État contrôle la quantité de monnaie en circulation en modulant les taux d'intérêt à la hausse ou à la baisse.



Sous la haute direction de madame Denise Flouzat, recteur d'académie, professeur des universités et ancien membre du Conseil de politique monétaire de la Banque de France

## Bombarder ou occuper : le débat stratégique américain à l'aube de la guerre du Vietnam (2)

L'opération *Rolling Thunder* s'engage dans un contexte difficile pour l'US Air Force, quelques semaines après l'éviction (janvier 1965) du général LeMay, son plus grand adversaire, de son poste de chef d'état-major de l'US Air Force. Commencée en février, elle ne s'achèvera qu'en novembre 1968 et constituera, en dépit des quelques suspensions qui la scanderont, la plus longue campagne de bombardement de l'histoire, à l'exception de celle que la Royal Air Force (épaulée par l'US Air Force à partir de 1942) a menée sur l'Allemagne de 1940 à 1945.

### *Graduated and Reciprocated Initiatives in Tension*

La philosophie de *Rolling Thunder* ne réside cependant pas dans l'application de la force brutale ; elle s'identifie à une escalade graduelle (*GRIT, ou Graduated and Reciprocated Initiatives in Tension*) souhaitée par le président Johnson et ses principaux conseillers pour amener le Nord-Vietnam à résipiscence. Il ne s'agit pas de frapper le territoire ennemi de façon permanente et intensive, comme la frange douhétienne de l'Air Force l'aurait souhaité, mais, au contraire, d'entrecouper l'offensive planifiée de pauses et de gestes de conciliation, tout en menaçant les dirigeants de Hanoi d'aller encore plus loin s'ils se risquaient à exploiter à leur profit la situation favorable créée par les pauses en question. Par ailleurs, la Maison Blanche entend limiter l'entreprise autant que faire se peut, de façon à éviter un conflit avec l'Union soviétique ou la Chine qui, chacune de son côté, depuis le grand schisme idéologique du début des années soixante, soutiennent le Nord.

La campagne planifiée par le Pentagone est censée combiner des raids à caractère stratégique et des missions d'interdiction sur les voies de communication, en l'occurrence la piste Hô Chi Minh. Le secrétaire d'État aux affaires étrangères de Johnson, Dean Rusk, se dit convaincu que les Nord-Vietnamiens ne résisteront pas à une pression de la sorte. Toutefois, le directeur de la CIA, John McCone, ne se prive pas d'avancer des doutes, avançant notamment : « *Nous nous enliserons dans une guerre de jungle que nous ne pouvons pas gagner et dont nous aurons le plus grand mal à nous dépêtrer.* »

Le chef d'état-major de l'Air Force, le général McConnell, propose quant à lui une liste de 94 objectifs justiciables d'un bombardement et recommande le pilonnage systématique de la partie méridionale du Nord-Vietnam, à intervalles réguliers, sous la forme de raids violents et massifs confiés à des *B-52*, puis de passer à des bombardements contre la ville de Hanoi elle-même.

### **Escalade et intervention terrestre**

En fin de compte, Johnson, préoccupé par l'idée d'atteindre les objectifs politiques qu'il s'est fixés, poursuit son dessein initial. En avril 1965, il explique que « *l'application patiente et soutenue de la puissance américaine finira par l'emporter* ». Pourtant, au cours des semaines qui suivent, la Maison Blanche découvre une réalité bien différente. Elle se rend compte que les bombardements sur le Nord n'empêcheront guère le régime de Saïgon de tomber face à l'insurrection soutenue par Hanoi. Elle est hantée par le spectre de la guerre de Corée, où les États-Unis ont été contraints d'engager des forces terrestres en grand nombre. Le Pentagone envisage désormais d'envoyer en Asie du Sud-Est plusieurs divisions de l'US Army et des *Marines*, en leur confiant des tâches offensives, alors que, jusque-là, les Américains se sont cantonnés dans la défensive au sol.

En quelques semaines seulement, la solution aérienne, bien trop mesurée pour les uns, inefficace pour les autres, semble avoir échoué, contraignant les autorités américaines à réviser fondamentalement leur politique au Vietnam. Un mois à peine après le déclenchement de *Rolling Thunder*, le pouvoir politique, à bout de patience, renonce à une solution purement aérienne, sans s'accorder un peu plus de temps. En mars 1965, les premiers bataillons de *Marines* débarquent, avec force publicité, sur les plages de Da Nang, prélude à une intervention terrestre de bien plus grande ampleur.

La conférence qui se tient à Honolulu en avril prévoit en effet un accroissement des effectifs jusqu'à 82 000 hommes, mais le général Westmoreland, commandant en chef, en réclame déjà plus de 200 000 et la liberté de les utiliser comme bon lui semble. L'engrenage qui va conduire les États-Unis à consentir un effort de première grandeur en Asie du Sud-Est est en marche.

# Les normes sociales

**Une dimension centrale et constitutive de la vie sociale est qu'elle est organisée autour de normes, que l'on appellera normes sociales. Il faut toutefois veiller à un usage qui peut être trompeur : aujourd'hui on tend à réserver la notion de « normes sociales » au domaine du droit du travail ; mais d'un point de vue sociologique il convient de prendre en considération l'étendue beaucoup plus large de la notion.**

## À quoi correspondent ces normes ?

Au fait que, dans la vie sociale, certains usages sont prescrits par un ensemble de règles auxquelles les individus doivent se plier dans le groupe auquel ils appartiennent. Il y a ainsi des normes esthétiques, des normes linguistiques, des normes de politesse, des normes alimentaires, des normes morales etc. Le champ de ces normes est quasi infini, et il est difficile de repérer un domaine de la vie sociale qui échappe à des règles prescriptives. Ces normes ont donc un caractère obligatoire au sein d'un groupe donné, et sont renforcées par des sanctions positives ou par des sanctions négatives, c'est-à-dire par des encouragements à se comporter conformément à ces normes ou par des punitions en cas d'écart ou de déviance.

## Le renforcement des normes

Les normes sont plus ou moins explicites, plus ou moins codifiées. Par exemple, dans la vie militaire il existe toutes sortes de règlements qui sont explicites sur les conduites à tenir dans telle ou telle circonstance. Quelquefois, au contraire, les règles ne sont pas explicites, mais tendent à correspondre à des usages forts : par exemple, lorsque l'on regarde l'évolution du style des bâtiments, on constate de fortes régularités dans le choix historique des formes, alors même que ces règles ne sont pas prescrites de manière explicite. Ainsi, aujourd'hui, personne ne songerait à édifier un bâtiment dans le style gothique, alors que rien ne l'interdit formellement.

À partir de là, les normes sont renforcées ou non par un appareil institutionnel visant à les faire respecter. D'un côté, il y a des normes très présentes dans la vie sociale (comme la distinction entre un costume masculin et un costume féminin) qu'aucune loi ne prescrit, mais qui sont fortement respectées.

De l'autre, il existe des appareils institutionnels (la police, la justice au premier chef) chargés de faire respecter les lois qui sont formellement prescrites.

Mais il faut bien considérer que les sanctions sociales positives et négatives ont un caractère beaucoup plus large que les appareils institutionnels : par

exemple, la moquerie à l'égard de quelqu'un qui ne respecterait pas une norme vestimentaire fonctionne comme une sanction qui dissuade une personne de ne pas respecter la norme. Au contraire, l'admiration, l'estime, le respect fonctionnent comme des sanctions positives qui encouragent les individus à se comporter d'une manière conforme aux normes. Les hommages rendus, les célébrations de comportements héroïques viennent ainsi encourager le fait de se sacrifier, alors que les individus pourraient ne pas être tentés de le faire.

### **La variation des normes**

On constate un double mouvement de variation des normes : une variation historique, et une variation en fonction des groupes. Par ailleurs, dans la période contemporaine apparaît une tendance au conflit des normes à l'intérieur de certains groupes.

Du point de vue de l'évolution historique, on constatera aisément que les normes tendent à varier. Il en va ainsi des règles de parenté. Par exemple, les sociétés modernes accordent une grande place au mariage librement consenti, tandis que les sociétés traditionnelles privilégient globalement le mariage arrangé entre des familles.

Au-delà de ces changements de long terme, on constate aujourd'hui encore de fortes variations dans les normes qui caractérisent différents groupes : par exemple la peine de mort est largement reconnue aux États-Unis d'Amérique ou au Japon, tandis qu'elle est prohibée en Europe. De la même manière, le mariage homosexuel est reconnu dans certains pays européens (comme l'Espagne) et formellement rejeté dans d'autres pays (comme l'Italie), pourtant très proches à bien des égards.

Dès lors, deux tâches incombent à la sociologie :

Premièrement, décrire les normes, et la force avec laquelle elles peuvent s'imposer dans un groupe social. Il y a ainsi des normes qui sont officiellement en vigueur mais qui sont en réalité peu respectées (comme l'exigence de la limitation de vitesse sur les autoroutes françaises, ou l'égalité salariale entre hommes et femmes). Inversement, des normes officiellement abolies peuvent persister de manière diffuse : par exemple, dans la société française, le racisme n'est pas « légitime », et son apologie peut faire l'objet de poursuites judiciaires. Pourtant, certains expriment souvent des opinions racistes dans les faits.

Deuxièmement, il s'agit d'expliquer la variation de ces normes. Cette tâche est ambitieuse et quelquefois difficile à réaliser. C'est toutefois un but essentiel de la compréhension des sociétés.

# Liberté d'association des militaires

**Le 2 octobre 2014, la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) a rendu deux arrêts condamnant la France pour violation des stipulations de l'article 11 de la Convention européenne des droits de l'homme, consacrant la liberté de réunion et d'association, dans une affaire opposant à sa hiérarchie un officier qui avait créé une association professionnelle. Ces décisions ont provoqué un grand émoi au sein de la communauté militaire française et ont amené le président de la République à envisager une modification des textes en la matière.**

## La portée de l'arrêt

La CEDH rappelle que l'article 11 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales garantit à tous le droit à la liberté d'association. Si elle a reconnu l'existence d'institutions de concertation et de procédures de participation dans les armées françaises, elle a cependant considéré qu'un tel dispositif ne saurait se substituer à la reconnaissance d'une liberté d'association au profit du personnel militaire. Elle conclut que, si l'exercice de la liberté d'association des militaires peut faire l'objet de restrictions légitimes compte tenu de la spécificité des missions de l'armée qui autorise des restrictions, mêmes significatives, ces restrictions ne doivent pas priver les militaires du droit général d'association pour la défense de leurs intérêts professionnels et moraux. Une interdiction pure et simple de ce droit est disproportionnée et n'est pas « *nécessaire dans une société démocratique* ». Elle constitue donc une atteinte à cette liberté prohibée par la Convention.

## Cadre juridique français jusqu'alors

Le Code de la défense posait pour les membres des forces armées une interdiction de principe du droit d'association ou de groupement professionnel. Son article L.4121-4 disposait en effet que « *l'existence de groupements professionnels militaires à caractère syndical ainsi que l'adhésion des militaires en activité de service à des groupements professionnels sont incompatibles avec les règles de la discipline militaire* ». L'interdiction présente dans le droit français est un héritage de l'histoire de France, réaffirmé en 2005 lors de la modification du statut. La commission de révision du statut géné-



ral des militaires, en 2003, avait en effet préconisé le maintien d'une telle interdiction en considérant que les responsabilités incombant à la France au sein d'instances telles que l'ONU ou l'OTAN, l'organisation et la mise en condition de l'armée à des fins opérationnelles, et les devoirs des militaires de discipline, disponibilité, loyalisme et neutralité, n'étaient pas compatibles avec le droit des militaires de se regrouper pour la défense de leurs intérêts. Cette interdiction était jusque-là considérée comme conforme aux exigences constitutionnelles et compatible avec les engagements internationaux de la France. Le législateur avait, néanmoins, simplifié le droit d'association non syndicale. La France dispose en outre d'un dispositif complet de dialogue interne au sein des forces armées et, depuis 2005, d'un *Haut comité d'évaluation de la condition militaire*, organe indépendant chargé de conseiller le président de la République et le Parlement, dont l'existence est consacrée par l'article L.4111-1 du Code de la défense. Mais la Cour a estimé ces éléments insuffisants au regard du droit garanti par l'article 11 de la Convention.

### **Les nouvelles dispositions statutaires**

La décision rendue par la CEDH a amené le président de la République à confier la réalisation d'un projet de loi pour l'application des mesures nécessaires au respect de cette décision, aux ministres de la Défense et de l'Intérieur. C'est ainsi que la loi n° 2015-917 du 28 juillet 2015 a modifié en ce sens le Code de la défense. L'article L.4121-4 de ce code prévoit que les associations professionnelles nationales militaires sont désormais autorisées ; elles ont pour objet de préserver et de promouvoir les intérêts des militaires en ce qui concerne la condition militaire. Ces associations auront leur place dans la concertation, notamment en siégeant au CSFM Air (Conseil supérieur de la fonction militaire). Elles sont exclusivement constituées de militaires de carrière, sous contrat ou réservistes. Elles représentent les militaires, sans distinction de grade, appartenant à l'ensemble des forces armées et des formations rattachées ou à au moins l'une des forces. Toutefois le législateur a réaffirmé que l'existence de groupements professionnels militaires à caractère syndical ainsi que l'adhésion des militaires en activité à des groupements professionnels, sauf dans les conditions permises, sont incompatibles avec les règles de la discipline militaire.

Sous la haute direction de madame Odile Fuchs-Taugourdeau, magistrate, présidente de chambre à la cour administrative de Paris

# Les perturbateurs endocriniens

Ces dernières décennies, des anomalies constatées chez les animaux et chez les hommes ont amené les scientifiques à s'interroger sur le lien entre la proximité et l'ingestion de certaines substances chimiques – appelées perturbateurs endocriniens – et la modification des fonctions des glandes endocrines.

## Définition et classification des perturbateurs endocriniens

Selon la Commission européenne, un perturbateur endocrinien est une substance ou un mélange exogène qui altère les fonctions du système endocrinien, induisant des effets néfastes sur la santé d'un organisme intact, de ses descendants ou de sous-populations.

## Le système endocrinien et ses perturbations

Le système endocrinien est un système complexe comprenant plusieurs organes du corps majoritairement régulés par le cerveau. Ayant pour mission de diffuser des hormones dans le sang afin de maintenir les équilibres biologiques indispensables à la vie, ces organes sont :

- le **pancréas**, qui régule le glucose dans le sang grâce à la sécrétion d'insuline et de glucagon ;
- les **glandes surrénales**, qui apportent une réponse au stress ;
- les **organes reproducteurs**, qui, en produisant des hormones, jouent un rôle fondamental dans la fonction de reproduction et dans le développement des caractères sexuels ;
- la **thyroïde**, qui assure la régulation du métabolisme ;
- les **parathyroïdes**, qui permettent le maintien du taux de calcium au taux admis par l'organisme ;
- le **cerveau**, avec les neurohormones.

Une fois dans le corps, le perturbateur endocrinien agit sur les organes et cellules cibles des hormones (effet mimétique, substitution, blocage des récepteurs...). Des études épidémiologiques ont montré que ces substances pouvaient ainsi être mises en cause dans l'apparition croissante de certaines pathologies :

- une altération des fonctions de reproduction comme une baisse de la qualité des spermatozoïdes (3 % en Europe en 50 ans), des malformations, et une diminution du « *sex-ratio* » garçons/filles... ;
- une altération du système immunitaire ;
- une possible intervention dans le développement de cancers hormono-dépendants (testicules, seins, utérus, endométriose... ) ;
- une perturbation de la fonction thyroïdienne.

## Les facteurs de contamination

Les substances chimiques incriminées, produites par l'industrie et l'agriculture, sont principalement transmises par l'intermédiaire de la chaîne alimentaire, de l'eau et de l'air. Elles peuvent provenir par exemple des pesticides (organochlorés), de certains produits industriels comme les plastiques (phtalates dans le PVC, bisphénol A dans les biberons) et les métaux lourds, des dioxines, ou encore des médicaments agissant sur les hormones.

Ainsi, l'utilisation dans les années 1960-1970 d'un médicament censé empêcher les fausses couches – le Distilbène – a eu de graves conséquences sur la santé de la descendance des utilisatrices, avec des malformations des organes reproducteurs et des cancers. C'est, en effet, pendant la vie intra-utérine que les effets des perturbateurs endocriniens sont les plus nocifs.

## Des retards en matière de réglementation ?

Aujourd'hui, il existe trois types d'interdiction concernant les perturbateurs endocriniens :

- l'interdiction totale, à l'exemple des polluants organiques tels que les insecticides (convention de Stockholm) ;
- l'interdiction partielle, à l'instar du bisphénol A en France, interdit dans les secteurs touchant à l'enfance (2010) et à l'alimentation (2015) ou des phtalates, interdits dans les jouets ;
- l'interdiction au-delà d'un seuil maximal d'exposition, comme pour les phtalates ou le plomb.

Néanmoins, une véritable réglementation peine à être mise en place. Une connaissance des niveaux d'exposition chez l'homme et de l'amplitude des effets pourrait permettre d'établir les conséquences sanitaires de ces substances et de les hiérarchiser. Mais il reste difficile pour les structures chargées de recherche, comme l'INSERM, l'ANSES ou le Programme national de recherche sur les perturbateurs endocriniens (PNRPE), de mesurer précisément les effets de ces produits. D'une part, parce que l'exposition a lieu, en général, à de faibles doses sur le long terme et, d'autre part, parce que le cumul des produits crée des effets de synergie, appelé « l'effet cocktail », et multiplie les risques. Enfin, le rapport dose-effet n'est, en la matière, pas toujours valable. Certaines substances, comme le bisphénol A, ont un fonctionnement en « U », c'est-à-dire qu'une dose très faible peut être autant nocive qu'une forte dose, *a contrario* d'une dose intermédiaire.

Il apparaît urgent aujourd'hui de déterminer les risques sanitaires de ces produits et de travailler au développement de produits de substitution inoffensifs.

*Sous la haute direction de monsieur le doyen Jean-Yves Daniel, inspecteur général de l'Éducation nationale*

# John Locke, aux origines du libéralisme politique

L'Angleterre du XVII<sup>e</sup> siècle est traversée par une série de graves crises politiques qui remettent en cause le pouvoir absolu de la monarchie. John Locke, qui s'intéresse à la fois à la médecine et à la politique, propose pour remédier à ce chaos une nouvelle organisation de la société qui repose sur la liberté de l'individu.

## L'Angleterre dans la tourmente

Né en 1632 à Bristol, John Locke s'inscrit en médecine à l'université d'Oxford où il s'intéresse aussi à la philosophie (notamment à Descartes) et à la politique. Il devient alors le secrétaire personnel de Lord Asley, un opposant farouche à Jacques II et fondateur d'un groupe politique, les *Whigs*, qui préconise le retour à la vie parlementaire. Ce soutien le force à s'exiler en Hollande jusqu'en 1689. Il devient alors conseiller du Département du commerce à Londres. Il meurt en 1704 en ayant amassé une coquette fortune dans le commerce des esclaves et de la soie.

Pour comprendre sa pensée politique, il faut se plonger dans le contexte historique de l'Angleterre du XVIII<sup>e</sup> siècle. En 1625, Charles I<sup>er</sup> veut faire de son règne un modèle d'absolutisme royal. Il estime qu'il détient le pouvoir de « droit divin » et que ses sujets sont tenus de lui obéir sans contestations. Il sera chassé par des notables menés par Cromwell.

Son fils Jacques II, accède au pouvoir en 1685 avec la ferme intention de restaurer la religion catholique. Le parti majoritaire au Parlement, effrayé par cette perspective, demande au prince protestant hollandais Guillaume III d'Orange de lui venir en aide. Celui-ci mobilise une puissante armée de mercenaires et débarque en Angleterre le 8 novembre 1688. Jacques II prend peur et s'exile en France. Le Parlement nomme alors Guillaume et sa femme Marie comme régents. Le nouveau roi signe le *Bill of Rights*, (la *Déclaration des droits*), qui maintient les prérogatives du Parlement et interdit à tout catholique d'accéder au trône d'Angleterre.

## La naissance du libéralisme

Ces bouleversements politiques survenus en Angleterre poussent les penseurs politiques à trouver des solutions pérennes pour ramener la paix entre les citoyens. Locke rédige la *Lettre sur la tolérance* (1689) et le *Traité sur le gouvernement* (1690) afin de définir des lois qui garantissent un juste équi-

libre entre le roi et le Parlement. Il propose ainsi une société où les libertés de l'individu seraient garanties par l'ensemble de la communauté.

Pour élaborer une telle organisation, il observe de façon empirique la nature et la société pour en chercher le caractère profond, tel qu'il était avant les débuts de la civilisation. Pour Locke, les hommes sont, par nature, libres et égaux et aspirent aux droits fondamentaux que sont la liberté, le droit à la vie et la jouissance libre de sa propriété. Mais cet équilibre est rompu par les passions des hommes. Selon lui, à l'instar du Spartiate Lyncurgue, la théaurisation de la monnaie engendre de nombreux conflits et des inégalités. Ces antagonismes entraînent inévitablement des guerres et la misère. Pour prévenir ce genre d'écueils, Locke propose la création de juges indépendants qui puissent garantir à la fois une juste répartition des richesses et le respect des libertés individuelles.

### **Une nouvelle organisation politique**

Locke propose une organisation politique inédite fondée sur le *pouvoir fédératif*, le *pouvoir exécutif* et le *pouvoir législatif*.

Le *pouvoir fédératif* peut être incarné par un seul homme ou par une assemblée. Cet organisme, qui doit agir conformément aux intérêts de la communauté, peut déclarer la guerre ou la paix.

Le *pouvoir exécutif* qui, selon Locke, doit être occupé par la Couronne, dispose du droit de juger, de faire exécuter ou de proposer des lois. Toutefois, il est toujours subordonné au *pouvoir législatif*. Cette assemblée, contrôlée par le peuple, est chargée de promulguer des lois qui garantissent aux hommes le bonheur, la liberté et la sécurité.

Cette organisation repose donc sur un contrat moral entre l'État et l'individu. Si ce principe n'est pas honoré, le peuple a le droit de se rebeller. Locke préconise la séparation des *deux règnes*, l'Église et l'État, afin que ce dernier n'intervienne pas sur les consciences. Il s'oppose alors à Thomas Hobbes qui prône un absolutisme royal dans lequel les citoyens cèdent à un seul homme leurs droits individuels.

L'influence de la pensée de Locke est considérable dans la société anglo-saxonne puisque ces principes sont repris en 1776 par les rédacteurs de la Déclaration d'indépendance des États-Unis. Son empreinte est visible aussi dans les textes des premières Constitutions de la Révolution française.

# Molière : la comédie devient un art majeur du théâtre

**L'héritage de Molière dans le théâtre contemporain remonte au XVII<sup>e</sup> siècle. Cet auteur, que rien ne prédisposait à faire carrière dans ce milieu, a fait entrer la comédie dans les arts majeurs au théâtre.**

## Biographie

Né en 1622, Jean-Baptiste Poquelin est issu d'une famille bourgeoise relativement aisée, son père ayant acheté une charge de « tapissier ordinaire de la cour » (fournisseur du roi).



DR

Molière par Cocteau, couverture du programme du Vieux Colombier (1944)

Ce milieu a servi, quelques années plus tard, de cadre à nombre de ses comédies. Dès son plus jeune âge, son grand-père l'emmène voir des pièces et contribue ainsi à faire naître sa passion pour cet art. D'ailleurs, en 1643, le jeune Poquelin choisit de ne pas suivre les traces de son père : il prend le nom de Molière et s'associe à une famille d'acteurs, les Béjart, pour fonder *L'Illustre Théâtre*. Ce choix, dicté par la passion, fait montre d'un certain courage de sa part car le métier de comédien à cette époque était l'objet d'une totale réprobation de l'Église et de la bonne société. Cette première tentative de création de troupe se solde par un échec.

La troupe de comédiens doit alors partir sur les routes de province afin de « courir le cachet ».

Cette tournée lui apporte l'expérience dans l'art théâtral. Elle lui permet d'obtenir la protection de personnages puissants dont Monsieur, le frère unique du roi Louis XIV, ce qui lui ouvrira les portes de la Cour par la suite. Grâce à cette entrée à la Cour, il développera son don de l'observation de ses contemporains et il tirera de précieux enseignements des techniques de jeu des troupes concurrentes.

De 1659 jusqu'à sa mort en 1673, sa réputation d'auteur à succès s'étoffe avec des pièces telles que *Les Précieuses ridicules*, *Dom Juan*, *Le Médecin malgré lui*, *Le Bourgeois gentilhomme* et *Tartuffe*.

Il n'écrivit pas moins de trente-trois œuvres qui offrent un large éventail des genres théâtraux : comédie, farce, tragi-comédie ou encore comédie-ballet (spectacle totalement nouveau associant la musique, la danse et le théâtre, écrit en collaboration avec Lully et Charpentier).

Les thèmes abordés et leur angle d'approche lui attirèrent les foudres des dévots et de membres de la bonne société, persuadés de la perversité du théâtre. Ses opposants réussirent à obtenir l'interdiction de ses pièces malgré la protection du roi Louis XIV dont il jouissait. Il lègue au théâtre un héritage, aux résonnances parfois très actuelles, qui a su traverser les âges.

### **Lettres de noblesse de la comédie**

Si la comédie a toujours existé en tant que genre théâtral, elle est considérée, à son époque, comme un art mineur. Le rire est réprouvé par l'Église et la bonne société de l'époque.

De plus, la création souffre alors d'une certaine inconsistance des personnages, d'une absence de cohérence d'ensemble et de lien logique entre les différentes parties de la pièce.

Molière a su la transformer afin d'en faire un art majeur. Tout d'abord, ses thèmes de prédilection abordent les valeurs fondamentales telles que la religion, la liberté de pensée ou l'éducation des femmes. Il offre ainsi une fonction morale au rire : il déclare qu'il faut « *châtier les mœurs par le rire* » (« *castigare ridendo mores* »).

Ensuite, la règle des trois unités – de lieu (un seul décor), de temps (24 heures) et d'action (une intrigue unique) – lui permet de placer au centre de l'intrigue le personnage ainsi que les mœurs de la société et leurs travers. Le public devient seul juge, aidé dans ses choix par un personnage-guide que l'auteur fait parler en son nom.

Enfin, le génie de l'auteur réside dans le fait qu'il donne une dimension intemporelle à ses personnages et qu'il adapte chaque situation au thème de comédie choisi.

Un autre élément de modernisation du théâtre vient de l'écriture de ses textes pour lesquels il choisit souvent la prose au lieu des vers. Cela permet de moderniser la diction des acteurs de théâtre et la rendre moins emphatique.

Auteur de génie, Molière a su profondément modifier les codes du théâtre afin de donner ses lettres de noblesse à la comédie, genre alors totalement dénigré. La paternité de certaines de ses pièces est remise en cause ; en effet, une poignée d'historiens les attribuent à Corneille.

Il n'en demeure pas moins que son œuvre constitue un inestimable trésor de la littérature française.

# La guerre de Succession d'Espagne (1701-1713), *l'hiver du Grand Règne* ?<sup>(1)</sup>

**En faisant monter un Bourbon sur le trône d'Espagne, Louis XIV affirme son autorité et la position hégémonique de la France en Europe. L'Angleterre, qui ne veut pas d'une telle « superpuissance », entend briser cette hégémonie et passe une alliance avec l'Autriche. La guerre de succession d'Espagne commence. Après plus de dix ans de guerre, la France signe à Utrecht un traité de paix plutôt favorable aux coalisés.**

En 1700, le roi d'Espagne Charles II est à la tête d'un immense empire qui, outre l'Espagne, comprend les Pays-Bas, Naples, le Milanais et la Sicile ainsi qu'une grande partie de l'Amérique latine. Cependant, comme il n'a pas de descendance, Charles II rédige un testament qui désigne comme unique successeur et héritier Philippe d'Anjou, le deuxième petit-fils de Louis XIV. Le roi hésite longuement à accepter le testament. En effet, s'il l'accepte, Louis XIV sait que l'Europe ne voudra pas que la France et l'Espagne soient d'aussi proches alliés et qu'il y aura la guerre ; mais, s'il ne l'accepte pas, ce sera un Habsbourg de Vienne qui deviendra roi d'Espagne et la France sera de nouveau complètement encerclée par les territoires impériaux. Le monarque accepte finalement ce testament. Et, en novembre 1700, Philippe d'Anjou devient Philippe V, le nouveau roi d'Espagne reconnu par toutes les cours européennes à l'exception de celle de l'empereur Léopold I<sup>er</sup> de Habsbourg qui entendait placer sur le trône d'Espagne son fils cadet, Charles. Après deux cents ans de guerre entre France et Espagne, la paix semble au rendez-vous : comment en serait-il autrement ? Le nouveau roi d'Espagne est le petit-fils du roi de France.

Très vite, les premières manifestations de la nouvelle politique espagnole devenue très francophiles apparaissent : en 1701, Philippe V accorde ainsi à la France l'*asiento*, le monopole du commerce des esclaves en Amérique latine. Cette décision est inacceptable pour l'Angleterre et les Provinces-Unies, qui détenaient alors ce privilège. Le 15 mai 1702, devant l'intransigeance de Louis XIV, ils décident de s'allier à l'empereur Léopold I<sup>er</sup> pour former la *Grande Alliance*. La France est cette fois alliée à l'Espagne mais elle va devoir combattre sur plusieurs fronts : en Europe, sur les mers et dans les colonies.

## La guerre de Succession d'Espagne (1701-1713)

L'armée française forte de 200 000 hommes est bien équipée depuis la généralisation du fusil (1701) et de la baïonnette à douille (1703), mais elle est souvent commandée par des courtisans inexpérimentés. Elle subit donc plusieurs grands revers : en août 1704, les Anglais s'emparent de Gibraltar



et les Français sont battus en Bavière ; l'année suivante, ils doivent évacuer le Nord de l'Italie ainsi que les Pays-Bas.

Cependant, les corsaires français réalisent quelques exploits, mais ils ne peuvent contrer la puissance navale anglaise qui bloque les ports français.

En 1709, le royaume de France vacille d'autant plus que la nature semble se liguer contre lui. En effet, une formidable vague de froid frappe l'Europe en janvier : les grains et les arbres gèlent, provoquant une envolée des prix et une terrible famine (plus d'un million de morts).

Louis XIV appelle alors les Français à un sursaut national en adressant, le 12 juin 1709, une *Lettre aux paroisses* dans laquelle il demande à ses sujets un ultime effort pour éviter au royaume de France l'humiliation de la défaite. En septembre, l'armée française moribonde réussit à contenir l'armée anglaise à Malplaquet. En décembre 1710, le général français Vendôme remporte une précieuse victoire à Villaviciosa, ce qui permet de libérer l'ensemble de l'Espagne. Enfin, en 1712, la France obtient à Denain une victoire qui pousse l'Angleterre à négocier, d'autant que le Parlement anglais, qui vote les crédits militaires, bascule du côté des partisans de la paix. Les Anglais proposent donc aux Espagnols et aux Français un traité qui maintient Philippe V sur le trône d'Espagne, et les négociations commencent à Londres au mois de décembre 1711 avant de se poursuivre à Utrecht.

### **Le traité d'Utrecht**

La paix d'Utrecht, mettant fin à la guerre de Succession d'Espagne, connaît deux phases : l'Angleterre signe d'abord avec la France, le 11 avril 1713, puis avec l'Espagne, le 13 juillet. Globalement, l'Angleterre est la grande bénéficiaire du traité : non seulement, elle obtient du roi de France la promesse qu'il n'interférera plus dans les affaires anglaises et la reconnaissance de George I<sup>er</sup> comme l'unique prétendant au trône d'Angleterre – jusqu'à présent Louis XIV soutenait les Stuarts – mais elle reçoit aussi plusieurs colonies françaises d'Amérique et le monopole pour trente ans de la traite des Noirs aux Amériques. Quant à l'Espagne, elle perd Gibraltar et Minorque données à l'Angleterre, et elle perd la totalité de ses possessions européennes (Pays-Bas, Naples et Sicile) ; elle doit, en outre, renoncer à ses prétentions à la succession du trône de France.

La France reste néanmoins une grande puissance militaire et surtout conserve ses frontières. Cependant, la succession de mauvaises récoltes et de guerres a considérablement affaibli son économie. En 1713, Louis XIV, vieillissant, donne encore l'illusion d'influencer les cours européennes, mais l'Angleterre devient, et pour longtemps, la puissance incontestée d'Europe.

1. Pierre Goubert « *Initiation à l'histoire de France* » - p. 201 - Fayard/Pluriels - Paris, 2013.  
 Sous la haute direction de monsieur François Pernot, maître de conférences en histoire moderne

# Les fusiliers commandos ou « cocoyes »

**André-Jacques Garnerin, pionnier du parachutisme militaire a écrit : « Il est certain que ces machines ne pourront jamais servir que comme machines de guerre. Heureux alors l'État qui s'en servira le premier. » Très tôt, leur utilité est reconnue. Si la tentative du commandant Evrard de créer une unité parachutiste durant le premier conflit mondial se solde par un échec, il n'en reste pas moins que la voie est ouverte.**

## La naissance des premières unités parachutistes

à la suite à la guerre civile qui a déchiré l'URSS, de nombreuses théories militaires d'avant-garde voient le jour. Le parachutisme militaire en est un exemple. Une mission militaire française y est envoyée, en 1935, afin de suivre un stage de parachutisme. Au sein de la délégation française se trouve le capitaine Geille, pilote de chasse qui décrochera le brevet de parachutiste. Convaincu de la suprématie de cette nouvelle tactique, il va se confronter, à son retour en France, au scepticisme de l'institution militaire. Il obtient finalement la création par le ministère de l'Air d'un centre d'instruction et se voit



DR

Insigne de béret

confier la mission de recruter des volontaires qui intégreront par la suite des unités. L'instruction n° 2200/I/O/EMAA du 20 octobre 1936 entérine la création deux groupes d'infanterie de l'air : les 601<sup>e</sup> et 602<sup>e</sup> GIA. En avril 1938, un décret porte création d'un brevet militaire de parachutiste de l'infanterie de l'air.

## La deuxième guerre mondiale

Les deux GIA sont regroupés et mis à disposition de la 28<sup>e</sup> division alpine avec laquelle, au sein des corps francs, ils prennent part à des opérations dans la région de Niederbronn. Ils sont dissous le 21 août 1940 car ils ne sont pas inscrits dans les clauses de l'armistice.

En septembre 1940, la 1<sup>re</sup> compagnie d'infanterie de l'air (1<sup>re</sup> CIA) est constituée en Grande-Bretagne. Des anciens membres des GIA mais également des volontaires sont venus combattre au sein des forces aériennes françaises libres (FAFL). La 1<sup>re</sup> CIA passe sous commandement de l'armée de terre en 1941 et devient le bataillon de chasseurs parachutistes qui donnera ensuite naissance au 1<sup>er</sup> régiment de chasseurs parachutistes (1<sup>er</sup> RCP). L'unité va s'illustrer dans de nombreuses opérations et prendra une part active à la victoire des armées alliées. En août 1945, toutes les unités parachutistes de l'armée de l'air sont reversées dans l'armée de terre.

## Renaissance au sein de l'armée de l'air

Il faut attendre 1956 et la guerre d'Algérie pour que, sous l'impulsion du général de Maricourt, des commandos parachutistes de l'air soient créés. Des insignes de béret et de poitrine sont conçus et homologués. Le personnel porte le béret bleu marine afin de se distinguer du reste des aviateurs.



Insigne de poitrine « *Tel l'aigle* »

Réunis au sein du Groupement des commandos parachutistes de l'air (GCPA 541), ils participent aux opérations contre l'insurrection. En 1959, ils reçoivent leur drapeau des mains du commandant des forces aériennes en Algérie : cela marque la consécration pour ces hommes dont la valeur est alors reconnue officiellement. Certains, déboussolés par la politique menée par la France en Algérie, vont participer au putsch militaire de 1961.

Cela ne leur sera pas pardonné : le 31 mai 1961, le GCPA est dissous et ses hommes dispersés. Seul subsiste le CPA 50 qui sera posté en Allemagne à partir de 1962.

La création des forces aériennes stratégiques, en 1964, marque la naissance de la spécialité de fusilier commando, dont l'histoire est indissociable de celle des commandos parachutistes.

Le 5 avril 1965, l'Escadron de formation des commandos de l'air (EFCA), chargé de la formation des cadres responsables de la protection des bases nucléaires, est créé sur la base de Nîmes. Au fil des différentes réorganisations, il deviendra un commandement organique puis sera réuni avec le commandement des pompiers de l'air, dans le cadre de l'optimisation des moyens dédiés à la protection et à la sécurité des emprises air sur le territoire national et en dehors de celui-ci. Enfin, il est intégré au Commandant des forces aériennes (CFA) au sein de la Brigade des forces de secours et d'intervention (BAFSI) à partir de 2008.

## Un peu de culture *cocoye*

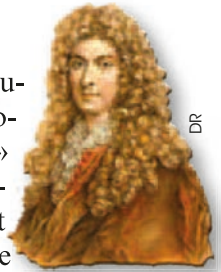
Si tout le monde connaît ce surnom apparu dans les années 1970, avec l'arrivée de commandos de marine dans l'armée de l'air, après un changement de spécialité, peu connaissent son origine. Deux explications existent : la première affirme que le terme vient de l'abréviation anglaise « *Co Coy* » pour *Commando Company*, les commandos de marine ayant été formés en Grande-Bretagne durant la seconde guerre mondiale ; la seconde suggère qu'il serait tiré de la maxime suivante : « *Fier comme un coq, rusé comme un coyote.* »

# Jean-Baptiste Lully, créateur de l'opéra français et de l'orchestre

**L'Italien Giovanni Battista Lulli (1632-1687) était un compositeur et un violoniste de la Cour de Louis XIV. Grâce à son talent de musicien, de grand courtisan et d'homme d'affaires, il a véritablement dominé l'univers musical de l'époque avec son opéra français et son « grand motet ».**

## À la Cour du roi, Lulli devient Lully

Pour exaucer le vœu de la duchesse de Montpensier qui souhaite apprendre l'italien, le jeune Lulli, 13 ans, est amené de Florence à la Cour de Louis XIV. Si la « Grande Mademoiselle » n'apprécie pas le physique de son nouveau valet, elle est rapidement conquise par ses talents de guitariste – et de danseur – et le fait initier à divers instruments. Bientôt, il acquiert une solide réputation grâce à la qualité de ses airs de ballet de Cour. En 1652, il passe au service du jeune Louis XIV et une complicité artistique naît entre les deux garçons, qui dansent ensemble l'année suivante dans *Le Ballet royal de la Nuit*. Le roi, passionné de danse, glorifie aussi par ce biais son image et conforte son pouvoir. Il incarne des dieux de l'Antiquité, des héros chevaleresques ou encore des astres, tel le soleil. Ces ballets du roi, qui mettent en avant les exploits du monarque, constituent un instrument de cohésion du royaume. En 1659, le roi assiste à la représentation du *Ballet d'Alcidiane* et est définitivement séduit par le travail de Lulli. Il le nomme surintendant de la musique royale en 1661 et lui octroie la nationalité française : Lulli devient Lully. Il commence sa collaboration avec Molière pour la réalisation de comédies-ballets.



## La tragédie lyrique ou l'opéra « à la française »

En 1671, Lully est nommé à la fondation de l'Académie royale de musique. Avec l'aide de son librettiste Philippe Quinault, il commence la réalisation de ses tragédies en musique, au rythme d'une par an entre 1673 et 1687. Ce nouveau genre, qui en mêle plusieurs autres, s'inspire de l'opéra italien et met en œuvre des moyens fastueux, à l'image de la vie royale et du courant baroque. Dédiées à la gloire du roi et élaborées de concert avec ce dernier, les tragédies lyriques symbolisent la puissance royale et l'unité du royaume, à l'instar de *Thésée* (1675) ou de *Béllérophon* (1679). L'opéra de Lully débute avec une ouverture « à la française », dont le rythme est inverse à la mesure italienne<sup>(1)</sup>, suivie d'un prologue qui s'adresse au public et qui

émet une dédicace au roi. Il se déroule ensuite en cinq actes, qui servent les trois étapes dramaturgiques – exposition, nœud, dénouement – et incluent des divertissements : récits, danse, chant, musique instrumentale...

L'opéra oppose toujours de manière tragique deux instances, comme la Gloire et la Sagesse. Pour créer son opéra français, Lully s'est inspiré du théâtre de Racine, et en particulier de la célèbre Champmeslé, avec sa diction particulière. Alors que l'opéra italien cherche la prouesse vocale, la version française privilégie la prosodie pour créer une harmonie émotionnelle sans fioriture entre les déclamations et la musique orchestrale. Résolument baroques, ces opéras exaltent les sentiments les plus violents et le goût pour l'illusion, pour le merveilleux et pour le burlesque. Abandonnant un certain nombre de pratiques classiques, Lully met notamment fin à la règle des trois unités en multipliant les décors et privilégie le divertissement – avec un message politique – à la *catharsis*.

### Le « grand motet » de Lully

Apparu au XIII<sup>e</sup> siècle, le motet est une composition musicale souvent écrite à partir d'un texte religieux. Dans ses « grands motets », Lully reprend la tradition française introduite en 1610 par Nicolas Formé, à savoir un grand chœur avec des contrepoints<sup>(1)</sup> massifs qui contraste avec un petit chœur aux mélodies plus travaillées. Grâce à l'expression exacerbée des sentiments à travers le chant et la musique, les « grands motets » deviennent des monuments. Madame de Sévigné affirmera d'ailleurs, très émue : « *Je ne crois pas qu'il y ait d'autre musique dans le ciel* ». En 1664, le *Miserere* marque l'adhésion totale de Louis XIV aux « grands motets », d'autant plus qu'il entre dans une période religieuse. L'âge d'or du genre en France (1663-1792) permet d'exprimer l'absolutisme royal : joués pour les baptêmes ou lors d'enterrements, les « grands motets » sont aussi interprétés pour célébrer la gloire du roi.

C'est en faisant jouer *Te Deum*, pour fêter la guérison du roi, que Lully se frappera le pied avec son « bâton de direction » et mourra quelques mois plus tard, atteint de la gangrène.

Vers la fin de sa vie, Lully est nommé secrétaire du roi puis tombe en défaveur pour ses mœurs dissolues « à l'italienne ». Sa musique aura influencé l'art lyrique dans l'Europe entière. Aujourd'hui, Lully est considéré comme le créateur de l'opéra français et de l'orchestre moderne.

1. La mesure française répond au rythme lent-rapide-lent alors que la mesure italienne suit le rythme rapide-lent-rapide.
2. Science musicale consistant à superposer les notes de façon esthétique.

# Le deux-centième anniversaire de la naissance de Bismarck

Otto von Bismarck naît le 1<sup>er</sup> avril 1815 dans une famille unissant les deux tendances de l'élite prussienne du XIX<sup>e</sup> siècle. Son père est un *Junker*, un aristocrate issu de la noblesse territoriale. Sa mère incarne une bourgeoisie éclairée impliquée au plus haut niveau de la vie politique prussienne.

En 1847, il devient député de la Diète des États prussiens – le royaume de Prusse compte huit États, tandis que « l'Allemagne » en compte trente-neuf.

Sa fidélité sans faille à la cause conservatrice lui attire la sympathie de Guillaume I<sup>er</sup> et le conduit à lui confier des responsabilités importantes. En 1862, une crise politique majeure menace de bloquer les institutions. Le monarque considère alors l'intransigeance de Bismarck comme son dernier recours et le nomme à la tête de son gouvernement.

Bismarck est accueilli avec une hostilité presque unanime, qui ne s'effacera qu'avec les succès diplomatiques et militaires qui jalonnent la réalisation de son objectif principal : l'unification allemande autour de la Prusse.

Celle-ci ne peut se réaliser qu'en renversant la hiérarchie historique des puissances germaniques, dominée par l'Autriche-Hongrie. Bismarck conteste la domination autrichienne lors de la guerre des Duchés contre le Danemark en 1863 et accentue la pression économique en renforçant l'union douanière des États allemands.

L'affrontement direct entre les deux puissances se solde par la victoire prussienne à Sadowa, le 3 juillet 1866. La victoire contre la France en 1870 force l'adhésion des derniers États et permet la proclamation de l'Empire allemand. Bismarck en devient le chancelier.

Considérant dès lors l'Allemagne comme un « État saturé », il s'efforce d'en garantir la pérennité par une intense activité diplomatique auprès des grandes puissances européennes. La politique intérieure porte également la marque de cette démarche ferme mais visionnaire. En 1875, il institue le mariage civil et il mettra en place, quelques années plus tard, un système de protection sociale précurseur en Europe.

L'avènement du jeune Guillaume II précipite le départ de Bismarck en 1892.

En réalisant l'unification allemande, il tourne définitivement la page du congrès de Vienne de 1815 et donne un nouveau visage à l'Europe continentale.

Bismarck n'a jamais manifesté de visées expansionnistes au-delà de l'Allemagne, ni d'intérêt pour l'aventure coloniale.

Le « Chancelier de fer » est l'incarnation incontestée de la « *Realpolitik* ».

Si ses diverses alliances politiques illustrent son indépendance d'esprit, c'est indiscutablement sa politique extérieure qui porte l'empreinte la plus éclatante de son génie pragmatique, de la clémence inattendue envers l'Autriche vaincue en 1866 à la ruse grossière de la dépêche d'Ems en 1870.

# Le comité pédagogique

sous le patronage du général d'armée aérienne Denis Mercier,  
chef d'état-major de l'armée de l'air

**Général de brigade aérienne Jean-Pascal Breton**, *directeur du Centre d'études stratégiques aérospatiales.*

**Colonel Gilles Villenave**, *commandant du Centre d'enseignement militaire supérieur air.*

**Denise Flouzat**, *recteur d'académie, professeur des universités et ancien membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.*

**Jean-Pierre Zarader**, *agrégé de philosophie.*

**Jean-Yves Daniel**, *inspecteur général de l'Éducation nationale.*

**Odile Fuchs-Taugourdeau**, *magistrate, présidente de chambre à la cour administrative de Paris.*

**Patrick Facon**, *chargé de mission au CESA, qualifié aux fonctions de professeur des universités.*

**Jacques Villain**, *historien de la conquête spatiale et de la dissuasion nucléaire, membre de l'Académie de l'air et de l'espace.*

**Jean-Marc Albert**, *professeur d'histoire de première supérieure.*

**Anne Vial-Logeay**, *maître de conférences en lettres anciennes à l'université de Rouen.*